VOS ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES EN 2021 – DES EVOLUTIONS NECESSAIRES

Avant 2021, quid de l'année 2020 ?

Cette année 2020 est malheureusement touchée de plein fouet par la crise sanitaire Covid-19 qui a impacté sans distinction nos foyers, nos vies et nos habitudes. Les mesures gouvernementales prises pour combattre cette pandémie ont amené vos élus à :

- Annuler à contre cœur
    - Pour l'enfance : les séjours ados, les sorties récréatives
    - Pour la culture : les visites culturelles, les cours de dessin et chorale
    - Pour le sport : le WE ski, les cours de sport

  Et ce après un travail important de vos élus à construire ce programme

- Fermer la médiathèque de Campus et celle d'Astorg, à peine leurs mises en place effectuées.

- Trouver des solutions vous évitant de procéder immédiatement au remboursement des subventions que vous aviez perçues pour vos vacances qui malheureusement n'ont pas pu avoir lieu pendant le confinement et la limitation des 100 Kms. Ce montant est un AVOIR sur vos prochaines vacances.

Vos élus sont tout à fait conscients des privations que vous avez pu subir du fait du confinement (pas de sorties, pas de vacances ...) ce qui a pour conséquence de réduire les demandes de subvention.

C'est pourquoi **vos élus s'engagent à redistribuer chaque Euro qui n'aura pas été dépensé** dans le respect du budget qui leur a été alloué **sous forme de chèques cadeaux Noël et sous forme de chèques vacances**.

En Octobre / Novembre, vos élus auront une meilleure visibilité sur ce qui pourra vous être proposé.

Pour celles et ceux qui sont inscrits aux cours de sport, dessin et chorale, le bureau du CSE procédera au remboursement de la cotisation au prorata du nombre de mois sans cours.

Quelles évolutions pour 2021 ?

Mesures prises lors du CSE DU 29 MAI 2020

Avec le nouveau calcul en 2019 de la dotation budgétaire qui exclut dorénavant les primes de licenciements et ruptures conventionnelles, la dotation 2019 de l'employeur est de 2 809 183,04 € soit en baisse de 4% ((116.902€) par rapport à 2018.

Vos élus CGC et CFDT vous ont entendus : Vous souhaitez avoir des chèques cadeaux Noël chaque année et Vous ne voulez pas que l'on modifie les prestations vacances.

Ils vous proposent donc **les mêmes prestations MAIS afin de vous proposer des chèques cadeaux Noël chaque année**, sans impacter les réserves, **il était nécessaire d'étudier des pistes d'économie**.

Quelles sont-elles ?

- Baisse de 10 points sur le barème enfance
- Baisse de 10 points sur le barème sport/culture
- Plafonnement à 10.000 € du versement aux associations Groupama. Aujourd'hui, le CSE verse 200€ par adhérent (salarié ou ayant droit).

Pour vos vacances, AUCUN CHANGEMENT sur les barèmes.

Afin de simplifier vos démarches, le CSE a décidé que :

- Toutes les réservations se feront dorénavant en direct par VOUS. Vous n'aurez plus besoin de passer par le CSE pour effectuer vos réservations vacances ou vos colonies.
- Tous les paiements de WE, Colonies se feront directement auprès du prestataire

Sachant que maintenant, le remboursement de votre subvention est réalisé très rapidement.

Et pour terminer, le CSE a décidé d'harmoniser les règles :

- Le montant des factures fournies pour des demandes de subvention enfance sera plafonné à 2000€ comme les colonies proposées par le CSE pour les ados.
- Le WE sport sera subventionné comme les WE vacances c'est-à-dire qu'une déduction de 15% sera effectué sur le tarif proposé par le prestataire avant l'application du barème 2
- 3 points seront décomptés pour des WE effectués en France métropolitaine et dont le montant est inférieur à 700€
- 6 points seront décomptés pour les WE effectuées en France métropolitaine/Europe et dont le montant est supérieur à 700€
- Mise en place d'un nouveau critère de priorité sur les Vacances et le sport : n'a pas effectué de WE sport ou vacances selon la commission

Vos élus CGC et CFDT ont aussi décidé de vous proposer, dès lors que la crise sanitaire sera passée, la **mise en place des séances d'ostéopathie et de sophrologie au tarif préférentiel de 50 € la séance.**